

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Réf : DCM/2019/n°95/8.3/04-12/34**

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	19	23

Date de la convocation : 27-11-2019

Date de l'affichage : 28-11-2019

**SEANCE DU 4 DECEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf,

Le QUATRE DECEMBRE à 18 H

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

**PRESENTS** : Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Noémie CLAUDEL, Marielle NEPOTY, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Alain BAILLIEU, Jean Claude BASCHIOU, Michel LEBLANC, Hélène THELENE, Maguelone CHAREYRE, Olivier BERTRAND, Rachida BOUTEILLER, Cédric BONATO, Alexandra BONNET, Stéphane PIGNAN.

**Absents excusés ayant donné procuration :**

P. CATHALA à P. MAUMEJEAN

V. BONVICINI à J. SOLEYROL

F. LABARUSSIAS à C. BONATO

G. BER à A. BONNET

**Absents** : P. DEVILLE – S. ROUS – C. BERTINI – N. THEODOSE – A. MOLLUNA – A. JACINTO

**Secrétaire de séance** : C. LAURIE

**OBJET :**

**RETROCESSION DES PARTIES COMMUNES**

**LOTISSEMENT LA PETITE CAMARGUE**

**IMPASSE DES BICHUS**

**- rapporteur : G. TRAUJLET**

Il est rappelé au Conseil Municipal que le lotissement « La Petite Camargue » Impasse des BICHUS a été construit suite à un permis d'aménager PA N° 030.003.14Y0002 délivré le 28/06/2016.

L'Association Syndicale libre du lotissement « La Petite Camargue » représentée par son Président Mr. Mickael VERNEREY, a sollicitée par courrier en date du 04/09/2017 et du 18/01/2018 la rétrocession à titre gratuit dans le domaine public communal des parties communes du ce lotissement.

Ces parties communes cadastrées section CH N° 27 p (anciennement CH 213) d'une contenance de 633 m<sup>2</sup>, représentent :

- L'impasse des BICHUS, un espace vert, l'éclairage, le stationnement public, et les réseaux divers.

Après un état des lieux réalisé par les Services Techniques municipaux sur site, l'ensemble des équipements et espaces communs présentant un aspect tout à fait conforme, il est donné un accord de principe à cette rétrocession.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver l'intégration de la parcelle CH N°27 p (anciennement CH 213) du Lotissement la « Petite Camargue » destinée à être intégrée dans la voirie communale selon acte notarié.
- D'autoriser M. Le Maire à signer tous les documents nécessaires en vue de cette. Rétrocession.
- De désigner Maître Jean François GUICHARD d' Aigues-Mortes, Notaire de la Commune.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Envoyé en préfecture le 05/12/2019

Reçu en préfecture le 05/12/2019

Affiché le 06/12/2019

ID : 030-213000037-20191204-DCM201995-DE



**Le conseil municipal, après débat et à l'unanimité :**

- adopte la proposition.

Le Maire,  
Pierre Maumejean

